



Philippe MEYER

*Commissaire aux Comptes
inscrit près de la Compagnie Régionale de Colmar*

13 Rue des Merisiers
68920 WETTOLSHEIM

Tel : 03 67 82 00 90
Mail : ph.meyer@phm-ec.fr



Association des Professionnels de Santé du Centre Alsace

18 rue de Gérardmer
68000 COLMAR

N° Siren : 327 036 828 – Code APE : 8690D

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Mesdames,

Messieurs les membres de l'Association des Professionnels de Santé du Centre Alsace (APSCA),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 20 octobre 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Professionnels de Santé du Centre Alsace (APSCA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

Nous avons constaté au passif du bilan le maintien d'une des deux provisions ayant déjà fait l'objet l'an passé de notre réserve sur l'arrêté des comptes 2024. Il s'agit de la provision intitulée « Provisions réglementées immobilisations » d'un montant de 200.000,00 euros constituée au cours de l'exercice 2024. Or nous nous devons de vous rappeler les règles de constatation d'une provision prévue par l'article 322-1 du PCG qui précise « qu'une provision doit être constatée lorsqu'une entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ». Or si ces trois conditions ne sont pas remplies, aucune provision ne peut être constatée du fait de l'évènement considéré. En l'occurrence la provision pour immobilisation, qui quand bien même elle serait justifiée, ne peut se voir qualifiée de réglementée et de toute façon, ne répond à aucune des conditions de constitution. Elle ne représente aucune obligation existante au 31 décembre 2024 ni 2025, n'est pas estimée avec une fiabilité suffisante et l'évènement considéré, même s'il connaît en 2025 un début de réalisation, générera bien une sortie de ressource mais avec une contrepartie équivalente. Les conditions de constitution n'étant donc pas remplies, elle aurait dû faire l'objet d'une reprise à la clôture de l'exercice 2025. En l'absence de cette provision, le résultat net comptable serait majoré d'autant.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association
relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à WETTOLSHEIM, le 8 juin 2026.

Philippe MEYER



Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	2		2	2
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	64 521	57 762	6 759	12 505
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	426 000		426 000	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	10		10	10
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8		8	8
	Total II	490 540	57 762	432 778	12 524
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 200		1 200	
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 992 343		1 992 343	1 883 068
	Total III	1 993 543		1 993 543	1 883 068
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		2 484 083	57 762	2 426 321	1 895 592

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	20 225	20 225
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	778 201	543 301
	Autres		
	Report à nouveau	120 693	236 279
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	134 953	134 953
Autres fonds propres	Excédent ou déficit de l'exercice	189 416	119 315
	Situation nette (sous-total)	1 243 488	1 054 072
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	200 000	200 000
	Total I	1 443 488	1 254 072
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	218 144	180 997
Provisions	Total III	218 144	180 997
	Provisions pour risques	35 700	35 700
	Provisions pour charges	39 616	121 622
	Total IV	75 316	157 322
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	426 000	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 774	85 308
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	186 599	217 893
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total V	689 373	303 201
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)		2 426 321	1 895 592

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	450	645
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 810 806	1 637 530
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	90 000	68 189
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 500	
	Autres produits	241	1
	Total des produits d'exploitation	1 910 998	1 706 366
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	761 151	582 467
	Aides financières	1 443	
	Impôts, taxes et versements assimilés	49 710	37 446
	Salaires	642 256	567 375
	Cotisations sociales	280 444	239 116
	Dotation aux amortissements et dépréciations	6 721	7 207
	Dotation aux provisions	7 994	23 200
	Reports en fonds dédiés	37 147	35 378
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	70	
	Total des charges d'exploitation	1 786 936	1 492 190
RESULTAT D'EXPLOITATION		124 061	214 175

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			124 061	214 175
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		28 612	33 045
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			28 612	33 045
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		257	
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			257	
RESULTAT FINANCIER			28 355	33 045
RESULTAT COURANT avant impôts			152 416	247 221
	Produits exceptionnels		37 000	72 094
	Charges exceptionnelles			200 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL			37 000	(127 906)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			1 976 609	1 811 505
TOTAL DES CHARGES			1 787 194	1 692 190
EXCEDENT ou DEFICIT			189 416	119 315
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 426 321** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 976 609** euros et un total **charges de 1 787 194** euros, dégageant ainsi un **résultat de 189 416** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a appliqué pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06 * relatif à la modernisation des états financiers. Son application entraîne principalement une évolution de la présentation du bilan et du compte de résultat, ainsi qu'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. La première application du règlement n'a pas d'incidence significative sur le résultat net ni sur les capitaux propres de la société. Les principales incidences correspondent à des reclassements de présentation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations en cours correspondent aux dépenses engagées à la clôture de l'exercice au titre d'immobilisations non encore achevées ou non mises en service. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font pas l'objet d'amortissement tant qu'elles ne sont pas mises en service. Lors de leur achèvement ou de leur mise en service, elles sont reclassées dans le compte d'immobilisation définitif concerné et amorties selon leur durée d'utilisation prévue.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

Au 31/12/2025, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées est de : 39 616 €

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2		2 646		2 646	2
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2		2 646		2 646	2
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			426 000		426 000	
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	34 574					34 574
	Matériel de transport	30 749				30 749	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	46 009		9 798		25 861	29 947
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours			426 000			426 000	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		111 332		861 798		482 610	490 521
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	10					10
	Prêts et autres immobilisations financières	8					8
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17					17
TOTAL		111 351		864 444		485 256	490 540

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	31 101	1 809		32 910
	Matériel de transport	30 749		30 749	
	Matériel de bureau, mobilier	36 977	4 913	17 038	24 852
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		98 827	6 721	47 787	57 762
TOTAL		98 827	6 721	47 787	57 762

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	200 000			200 000
	PROVISIONS REGLEMENTEES	200 000			200 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		39 616		39 616
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	90 000	(90 000)		
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	67 322	58 378	90 000	35 700
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	157 322	7 994	90 000	75 316
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		357 322	7 994	90 000	275 316
Dont dotations et reprises			7 994	90 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	8	8	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		1 208	1 208	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	426 000			426 000
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	76 774	76 774		
	Personnel et comptes rattachés	86 680	86 680		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 706	80 706		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 213	19 213		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		689 373	263 373		426 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice		426 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 766	15 187	(4 421)	-29,11
Dettes fiscales et sociales	94 791	120 025	(25 234)	-21,02
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	105 557	135 212	(29 655)	-21,93

Charges à payer (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP Wagner	3 717
FNP Meyer Philippe	4 662
IK Rouffach	1 576
IK Colmar	811
Congés payés Colmar	55 874
Congés payés Rouffach	9 050
Charges sur CP Colmar	22 350
Charges sur CP Rouffach	3 620
Taxe sur salaire	3 897
Totalisation	105 557

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	218 144	180 997	37 147	20,52
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	218 144	180 997	37 147	20,52

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	20 225			20 225
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	543 301			543 301
Report à nouveau	236 279			236 279
Résultat de l'exercice	119 315			119 315
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	134 953			134 953
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées	200 000			200 000
TOTAL	1 254 072			1 254 072

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Hypothèque et nantissement partiel de comptes SICAV	1 420 000	
	1 420 000	
Total des engagements financiers (1)	1 420 000	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		